

**Mairie de Pignans****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Département du VAR****Arrondissement de BRIGNOLES****DEL .25/2026****DATE DE LA CONVOCATION :**

29/03/2026

**DATE DE PUBLICATION :****13 AVR. 2026**

*L'An deux mil vingt-six, le 04 avril à 08h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.*

**NOMBRE DE CONSEILLERS****Membres en exercice : 27****Membres présents : 23****Nombre de votants : 27****Etaient présents :**

*M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.*

**Procurations :**

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;  
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;  
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;  
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

**Etaient absents : NÉANT**

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

## APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur le maire expose que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement,
- les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**OUI** l'exposé de Monsieur le maire,

**VU** l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le projet de règlement budgétaire et financier,

**CONSIDERANT** qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement,

**CONSIDERANT** que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir les modalités exposées ci-dessus,

**ET APRES en avoir délibéré,**

### DECIDE

#### Article 1 :

**D'APPROUVER** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

#### Article 2 :

**D'HABILITER** le maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures

**POUR : 22 MAJORITE**

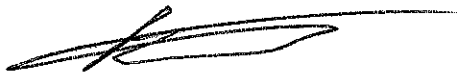
**CONTRE : 05**

**M. AIGUESPARSES Cédric, M. BONNAUD Christophe, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie, Mme Laurence YZQUIERDO**

**ABSTENTION : 0**

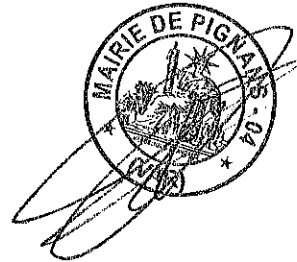
**Anne-Marie BIGEL**

**Secrétaire de séance**



**BRUN Fernand**

**Maire**



*Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260404-DEL25\_2026-DE